

RESPONSABLE D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE

Rosny-sous-Bois est une ville de 44 000 habitants située dans la première couronne parisienne. Elle emploie 1 200 agents. Elle est rattachée au territoire Grand Paris Grand Est (GPGE), ainsi qu'à la Métropole du Grand Paris (MGP). La ville est à la fois résidentielle (25% de logements sociaux) et active avec, notamment, les centres commerciaux Rosny 2 et Domus. Desservie par les autoroutes A86, A3 et A103, elle est reliée à Paris par le RER E (19 minutes de Saint-Lazare). Territoire de projets à fort potentiel, elle sera reliée au métro d'ici 2022 (prolongation de la ligne 11), ainsi qu'au Grand Paris Express d'ici 2025 (1^{ère} tranche de la ligne 15). La Ville est régulièrement récompensée pour son dynamisme (label des Villes Internet, Villes fleuries, Marianne d'or pour son action en faveur du développement durable, etc.), et s'investit dans de nombreux projets urbains, éducatifs et culturels. Associons nos talents, nos énergies, nos idées, pour bâtir votre avenir et le nôtre.

La Ville de Rosny-sous-Bois recrute,

Un(e) responsable de la résidence autonomie Camille Barroy (catégorie A ou B – cadre de santé paramédical, infirmier cadre de santé, attaché, conseiller socio-éducatif)

Sous la responsabilité du Directeur-adjoint en charge de la dépendance, l'agent assure la direction de la résidence autonomie et le management d'une équipe d'une dizaine de personnes.

Mission 1: Veiller au bon fonctionnement de la résidence

- Veiller aux normes d'hygiène et sécurité de l'établissement.
- Maîtriser les dispositifs d'urgence et de sécurité.
- Adapter les actions aux besoins de la personne âgée pour maintenir son autonomie.
- Ecouter, accompagner et orienter le résident et sa famille.
- Conduire les projets qui lui sont confiés.
- Rédiger et proposer des aménagements de fonctionnement de la résidence.

Mission 2: Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service

- S'assurer du respect des recommandations de la loi 2002-2 du 02/01/2002.
- Rédiger et proposer des modifications du projet d'établissement et des documents issus de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement).
- Respecter et faire respecter les droits de la personne âgée.
- Organiser la tenue de 3 Conseils de la Vie Sociale (CVS) minimum par an.
- Rédiger le Compte-rendu des CVS.

Mission 3 : Gestion et animation des ressources humaines

- Participer au recrutement.
- Participer à la gestion du temps de travail.
- Définir, affecter et contrôler les tâches.
- Gérer et contrôler le travail.
- Animer les réunions.
- Favoriser et organiser la diffusion de l'information.
- Evaluer les collaborateurs.

Mission 4 : Gestion budgétaire, financière et comptable

- Participer à l'élaboration du budget (identification des besoins).
- Suivre et contrôler l'exécution du budget de la résidence.
- Suivre et contrôler le budget de l'animation.
- Suivre et contrôler la lingerie.
- Suivre et participer à la maîtrise des impayés de loyer.

Mission 5 : Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs

- Maintenir et développer le partenariat local et autre (institutions, entreprises).

Agent polyvalent citoyenneté-population

- Contrôler le travail des prestataires extérieurs.
- Conseil et expertise auprès des décideurs.
- Assurer une veille réglementaire et législative sur les résidences-autonomie.
- Rechercher, le cas échéant, des partenariats financiers.

Partenariat :

- Les agents travaillant à la résidence.
- Les membres de la Direction santé-solidarité.
- L'adjoint au Maire délégué aux affaires sociales.
- Les autres services et unités du secteur de la dépendance.
- Les résidents et leurs proches.
- Les services de la DRH.
- L'unité comptable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- La direction des Bâtiments.
- La Société d'Economie Mixte de Rosny-sous-Bois (SEMRO).
- Les institutions publiques.
- Les organismes de protection sociale.
- Les professionnels de santé.
- Les décideurs politiques.
- Les prestataires extérieurs.

Profil :

- Vous bénéficiez d'un diplôme de Niveau I ou II dans le management d'établissement social ou médico-social, ou d'un diplôme d'Etat d'infirmier, ou d'un diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale (DECESF).
- Etre titulaire du permis B serait un plus.
- Une formation complémentaire en gérontologie serait souhaitée.
- Vous savez diriger, arbitrer et prendre des décisions en vous appuyant sur votre capacité de jugement
- Vous connaissez la comptabilité publique, les marchés publics, les procédures administratives, le contexte des collectivités territoriales, ainsi que les institutions publiques et leurs enjeux.
- Vous connaissez la physiopathologie de la personne âgée, les problématiques du 3ème âge et de la dépendance.
- Vous connaissez la réglementation concernant les résidences autonomie.
- Vous savez évaluer l'autonomie physique et psychique des résidents.
- Vous savez utiliser la méthodologie projet.
- Vous avez des capacités à gérer une équipe, à organiser, à déléguer.
- Vous maîtrisez la bureautique.
- Vous maîtrisez les techniques d'entretien et d'animation de réunion.
- Vous avez des capacités d'analyse et de synthèse.
- Vous êtes capable de trancher dans la conduite des dossiers (aptitude à la prise de décisions).
- Vous savez gérer les priorités.
- Vous aimez le contact avec les personnes âgées.
- Vous êtes patient et diplomate, organisé, force de proposition, capable d'anticiper.
- Vous avez une grande aptitude à l'écoute, à la concertation et à la négociation.

Spécificités du poste :

- L'agent peut être amené à assurer la Direction de la seconde résidence de la Ville (Ambroise CROIZAT) lors des absences de son responsable.
- Logement de fonction (convention d'occupation précaire avec astreintes).
- Possibilité d'assurer des astreintes.

Merci d'adresser un CV et une lettre de motivation à Monsieur le Maire par courriel :

drh.recrutement@mairie-rosny-sous-bois.fr